



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2016, les règlements suivants :

RCA16-14003 : Règlement abrogeant le Règlement sur l'agrandissement et l'occupation, à des fins industrielles, du bâtiment portant le numéro 6930 de l'avenue du Parc numéro 97-107 de Ville de Montréal.

RCA15-14005-3: Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2016).

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Le 4 novembre 2016

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Le Devoir, édition du 4 novembre 2016](#)